

Règlement Intérieur OPEN d'Aubagne 2020-2021,

du 03 octobre 2020 au 2021 -

Lieu SALLE AMBROISE CROIZAT

374 Avenue Gabriel PERI 13400 AUBAGNE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

Du 03 octobre 2020 au 03 Avril 2021 Ouvert à tous les joueurs de moins 2000 élo.

Article 2 : homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (néerlandais), sans protection de club ou de famille. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88 -ème congrès de la FIDE de Goynuk (Antalya, Turquie). Elles sont entrées en application le 1er janvier 2018.. Article 3 : Rondes, Cadence et Homologation ▪ Il y a 9 rondes

Article 3 : cadence

de 1h30 + 30 sec par coup pour toute la partie. ▪ La notation est obligatoire durant toute la partie. ▪ Les tournois sont homologués pour le classement Elo de la FIDE. ▪ Publication des résultats : - sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr/>: et le site du C E A

Article 4 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité **de le faire dans les quatre dernières rondes.**

Article 5 : Horaires

Samedi 03 octobre 2020 Accueil et pointage de 14h00 à 14h15

Ronde 1 à 14h30

Ronde 2 Samedi 07 Novembre 2020 à 14 heures30

Ronde 3 Samedi 21 Novembre 2020 à 14 heures30

Ronde 4 Samedi 05 Décembre 2020 à 14 heures30

Ronde 5 Samedi 09 Janvier 2021 à 14 heures30

Ronde 6 Samedi 30 Janvier 2021 à 14 heures30

Ronde 7 Samedi 13 Février 2021 à 14 heures30

Ronde 8 Samedi 27 mars 2021 à 14 heures30

Ronde 9 Samedi 03 Avril 2021 à 14 heures30

Article 6 :

Inscription Droits d'inscription : Seniors 30 € Jeunes 15 € après

Article 7 : Prix ▪

Total des prix : 75% des inscription. La liste sera affichée au début de la 7 -ème ronde dans la salle de jeu. ▪ Les prix sont attribués par rapport à la place réelle. ▪ Le Elo pris en compte pour le classement final est celui du mois de Février ▪ Le classement Elo estimé compte pour le calcul des prix comme un classement Elo réel. ▪ Les prix sont non cumulables ▪ **Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.**

Article 8 :

Classement et départages Le classement final est établi suivant le nombre de points des parties. Le départage en ordre d'importance : Buchholz Tronqué , Cumulatif et Performance.

Article 9 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 10 : Nullité

Par accord mutuel Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs ne peuvent pas conclure un match nulle avant le 20ème coup.

Article 11 : mesure sanitaire

Les organisateurs , arbitres et joueurs ont l'obligation de porter un masque durant la durée de la compétition.

Les joueurs ont obligation de :

-se passer les mains au gel hydro alcoolique avant et après la partie ;

-à l'issue d'un déplacement, se passer les mains au gel hydro alcoolique en retournant à leur place ;

Les ensembles d'échecs seront nettoyés à l'issue de chaque partie.

L'organisateur s'étant muni d'un thermomètre pour collectivité, sera habilité à prendre la température des personnes présentes sur le lieu du tournoi.

Article 12 : Fin de partie

Les joueurs rangent les pièces et le vainqueur (ou le joueur avec les blancs en cas de match nulle) apport les deux originaux des feuilles de partie à la table pour des scores et note le résultat sur la feuille de la ronde.

Article 13 : Commission d'appel

L'arbitre principal constitue en début du tournoi une commission d'appel composée de l'organisateur/ l'arbitre principal, de 1 joueurs choisis dans le tournoi. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant les directives de l'arbitre, dès la fin de la partie (délai maximum de 30 min.), déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 14 : Comportement des Joueurs

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre. • Eviter toute discussion et toute lecture suspecte. • Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi. • Les pendules doivent être manipulées calmement. • Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde. • Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

▪ Tout participant s'engage à respecter la charte du joueur d'échecs.

Article 15 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 16 :

Autorisation photos et autres publications Par son inscription à l'Open le joueur(se) adulte ou les parents de joueur(se) mineur(e) donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet et page Facebook du C E A ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 17 :

Acceptation du règlement L'inscription à l'Open d'Aubagne implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

AUBAGNE LE 03 SEPTEMBRE 2020

L'Arbitre Principal

Organisateur

